



**Conseil d'administration
du Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr. : Générale
15 décembre 2003



FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

**Huitième session extraordinaire du Conseil d'administration/
Forum ministériel mondial sur l'environnement**
Jeju (République de Corée), 29-31 mars 2004
Points 4, 5 et 6 de l'ordre du jour provisoire*

Evaluation, suivi et alerte rapide concernant l'état de l'environnement

**Résultats des réunions intergouvernementales présentant un intérêt pour
le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement**

**Suivi du Sommet mondial pour le développement durable : contribution du
Programme des Nations Unies pour l'environnement à la prochaine session
de la Commission du développement durable**

**Rapport d'activité sur l'application des décisions du
Conseil d'administration comme demandé par le
Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur
l'environnement à sa vingt-deuxième session**

Rapport du Directeur exécutif

Sommaire

Le Présent rapport donne un aperçu des progrès de l'application des décisions 22/1 II, 22/4IV, 22/6, 22/13, 22/20 et 22/21 du Conseil d'administration comme demandé par le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement à sa vingt-deuxième session. Un plan d'application complet des décisions adoptées à la vingt-deuxième session a été établi et soumis au Comité des représentants permanents auprès du PNUE en septembre 2003.

* UNEP/GCSS.VIII/1

Table des matières

	Page
I. Contribution du PNUE à l'évaluation continue de l'état du milieu marin à l'échelle mondiale demandée par l'Assemblée générale dans sa résolution 57/141	4
II. Progrès de l'élaboration d'une approche stratégique de la gestion Internationale des produits chimiques	6
III. Activités visant à accélérer l'adoption de modes de consommation et de production durables	8
IV. Modalités de mise en œuvre des recommandations contenues dans la décision 22/13 relatives aux petits Etats insulaires en développement	10
V. Progrès du rassemblement de données préliminaires pour les annexes régionales du programme de travail du PNUE pour la période biennale 2006-2007	14
VI. Etat du Fond pour l'environnement biennale 2006-2007	15

Liste des abréviations et acronymes

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
AOSIS	Alliance des petits Etats insulaires
COI/UNESCO	Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FISC	Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique
GEO	Avenir de l'environnement mondial
GESAMP	Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin
GIWA	Evaluation mondiale des ressources en eau internationales
GRID	Base de données sur les ressources mondiales
ICRAN	Réseau international d'action pour les récifs coralliens
ICRI	Initiative internationale pour les récifs coralliens
IOMC	Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du Travail
OMI	Organisation maritime internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONU-HABITAT	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SAICM	Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques
SETAC	Society of Environmental Toxicology and Chemistry
SPREP	Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

I. Contribution du PNUE à l'évaluation continue de l'état du milieu marin à l'échelle mondiale demandée par l'Assemblée générale dans sa résolution 57/141

1. La présente section décrit les progrès réalisés pour donner suite à la décision 22/1 II du Conseil d'administration (évaluation mondiale de l'état du milieu marin), paragraphe 4, comme contribution du PNUE au processus d'évaluation du milieu marin à l'échelle mondiale, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (COI/UNESCO) et la Division des affaires maritimes et du droit de la mer de l'ONU¹.

A. Mesures prises pour donner suite à la décision 22/1 II

2. Comme suite à la décision 22/1 II, des consultations internes ont été entreprises par le secrétariat du PNUE en mars 2003 pour identifier les ressources programmatiques et budgétaires disponibles pouvant de contribuer à l'évaluation mondiale du milieu marin. Par ailleurs, en réponse à une lettre de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer de l'ONU demandant aux États membres ainsi qu'aux organisations internationales, institutions et programmes compétents de présenter des propositions sur les modalités d'une évaluation du milieu marin à l'échelle mondiale, et sur leur concours éventuel à cette entreprise, le PNUE a répondu, en se référant à la décision 22/1 II, que les conclusions des activités d'évaluation du milieu marin, en cours ou prévues – Avenir de l'environnement mondial (GEO), Evaluation mondiale des ressources en eau internationales (GIWA), et Evaluation des écosystèmes pour le nouveau Millénaire – pourraient ajouter de la valeur à l'évaluation mondiale du milieu marin en y apportant une importante contribution, et que le PNUE considère l'évaluation mondiale du milieu marin comme une initiative composite à laquelle peuvent participer tous les organismes des Nations Unies, dans le cadre d'un partenariat reposant sur l'expertise et les compétences propres à chacun.

3. Le PNUE a créé, le 9 avril 2003, un Fonds d'affectation spéciale pour appuyer la décision 22/1 II et demandé aux Gouvernements d'y verser des contributions.

B. Consultations officielles avec les Gouvernements et les organismes des Nations Unies

4. Le PNUE a organisé des consultations officielles sur la contribution du PNUE à l'évaluation mondiale du milieu marin, qui se sont tenues à La Haye les 26 et 27 mai 2003²; ces consultations avaient pour but d'envisager comment le PNUE pourrait le mieux apporter son concours et sa contribution à l'évaluation mondiale du milieu marin, en se fondant sur ses programmes actuels et ses ressources financières disponibles à cet effet³. Ces consultations ont abouti à la conclusion que la compétence du PNUE tient à divers facteurs : son expertise et son expérience dans le domaine des évaluations environnementales; ses vastes réseaux mondiaux et régionaux d'institutions et de scientifiques; ses contacts et sa collaboration avec les programmes régionaux et mondiaux pertinents, notamment les programmes qui s'inscrivent dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, les Programmes pour les mers régionales et le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, qui pourraient contribuer à l'évaluation mondiale du milieu marin; ainsi que de solides fondements dans le domaine du développement des capacités en faveur des pays en développement.

¹ Le site Internet du PNUE consacré à l'évaluation mondiale du milieu marin est le suivant : <http://www.unep.org/dewa/water/marineassessment>.

² Ont participé à ces consultations des représentants des États-Unis d'Amérique, de l'Islande, du Royaume-Uni et de la Suède, ainsi que des représentants de diverses organisations internationales, notamment le Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin (GESAMP), l'Evaluation mondiale des ressources en eau internationales (GIWA), le projet international Interactions continent-océan en zone côtière (LOICZ) et le Centre de collaboration du PNUE sur l'eau et l'environnement.

³ Un document de travail indiquant les résultats des consultations et décrivant la contribution du PNUE a été établi. Il peut être consulté sur le site Internet suivant : <http://www.unep.org/dewa/water/marineassessment>.

5. Les consultations ont également abouti à la formulation d'importantes recommandations visant notamment à organiser des consultations interinstitutions entre les organismes des Nations Unies compétents et à convoquer une réunion qui aurait pour but, d'une part, d'envisager la portée et la méthode d'une évaluation mondiale du milieu marin et, d'autre part, d'explorer les liens entre les activités d'évaluation scientifiques du PNUE et d'autres initiatives entreprises dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, du Programme d'action mondial et des Programmes pour les mers régionales.

6. Le PNUE a participé au Processus consultatif officiel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer, qui s'est déroulé à New York du 2 au 6 juin 2003, sous les auspices de l'ONU; le PNUE y a fait part des conclusions des consultations officielles tenues à La Haye les 26 et 27 mai 2003, mentionnées ci-dessus. La date et le lieu des consultations interinstitutions recommandées ont été fixés; ces consultations seraient organisées par la Division des affaires maritimes et du droit de la mer de l'ONU. Le PNUE a également engagé des discussions avec divers gouvernements concernés⁴ et des organismes des Nations Unies compétents⁵.

C. Publication de l'étude des évaluations mondiales et régionales du milieu marin et activités scientifiques connexes

7. La première contribution du PNUE à l'évaluation mondiale du milieu marin a été la publication conjointe PNUE-COI/UNESCO d'un ouvrage intitulé *A Survey of Global and Regional Marine Environmental Assessments and Related Scientific Activities* (Étude des évaluations mondiales et régionales du milieu marin et activités scientifiques connexes), paru en août 2003 et réalisé avec le soutien des Gouvernements allemand, britannique et islandais⁶.

D. Réunion de consultations interinstitutions en vue de la réalisation de l'évaluation mondiale du milieu marin

8. La réunion de consultations interinstitutions en vue de la réalisation de l'évaluation mondiale du milieu marin⁷ s'est tenue à Paris les 8 et 9 septembre 2003 pour envisager les modalités générales d'une évaluation mondiale du milieu marin en termes de mécanisme de coordination, secrétariat, contribution des évaluations en cours, financement, nouvelles ressources et développement des capacités. Dans le courant de la réunion, le PNUE a présenté les résultats de l'étude mentionnée ci-dessus au paragraphe 7, ainsi qu'une proposition de partenariat comme modalité possible de réalisation de l'évaluation mondiale du milieu marin, dans le cadre duquel chaque organisme des Nations Unies prendrait part à l'évaluation en fonction de son mandat et dans le cadre de ses activités en cours.

E. Etablissement de rapports de synthèse de politique générale ainsi que d'un module du PNUE pour l'évaluation du milieu côtier et marin

9. En vue de contribuer à l'évaluation mondiale du milieu marin dans le cadre de ses programmes et activités en cours, le PNUE produira des rapports de synthèse de politique générale à l'intention des responsables de l'élaboration des politiques, en se fondant pour cela sur les principales conclusions

⁴ Notamment les Gouvernements des pays suivants : Australie, Belgique, Canada, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, Islande, Norvège, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni et Suède.

⁵ Notamment la Division des affaires maritimes et du droit de la mer de l'ONU et la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (COI/UNESCO), et aussi des organisations internationales telles que le GESAMP, le Conseil de l'Arctique et le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM).

⁶ Cette étude a été entreprise par le Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature (CMSC) du PNUE entre septembre 2002 et janvier 2003 en collaboration avec le PNUE et la COI/UNESCO. On peut la consulter sur le site <http://www.unep-wcmc.org/marine/GMA/>.

⁷ Ont participé à la réunion interinstitutions les organismes des Nations Unies et organisations internationales ci-après : FAO, AIEA, OMI, Commission de la Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (OSPAR), Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats de la sauvagine (Convention de Ramsar), Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, Division des affaires maritimes et du droit de la mer de l'ONU, Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds pour l'environnement mondial (PNUD/FEM), PNUE, COI/UNESCO et OMM.

scientifiques et générales de ses principaux projets d'évaluation du milieu marin, notamment l'Évaluation mondiale des ressources en eau internationales (GIWA) et l'Évaluation des écosystèmes pour le nouveau millénaire.

10. Le PNUE a organisé, en même temps que la cinquième Réunion mondiale des conventions et plans d'action sur les mers régionales, une réunion de planification⁸ qui s'est déroulée à Nairobi du 19 au 21 novembre 2002 en vue d'élaborer un module pour l'évaluation du milieu marin et côtier. La réunion avait pour objet de mettre au point, dans le cadre du partenariat proposé, un module polyvalent pour l'évaluation du milieu marin et côtier.

11. L'objet du module serait de répondre aux besoins des instruments de politique générale pertinents, tels que la Convention sur la diversité biologique, le Programme d'action mondial et les Programmes pour les mers régionales. La mise au point de ce module est aussi considérée comme faisant partie intégrante des efforts plus vastes visant à élargir la base scientifique du PNUE pour qu'il puisse mener à bien les évaluations et la surveillance de l'évolution de l'environnement mondial, comme demandé par le Conseil d'administration dans sa décision 22/1 I. La réunion de planification a également permis de passer en revue les évaluations actuelles du PNUE pour voir comment elles pourraient contribuer à la mise au point du module et à recenser les domaines de coopération possibles avec les principaux partenaires. L'élaboration du module ferait partie de la contribution du PNUE au processus global d'évaluation de l'état mondial du milieu marin. Dans ce contexte, le module fournirait la base de ressources nécessaires pour intégrer les préoccupations environnementales dans les politiques et plans des secteurs socio-économiques dont s'occupent d'autres organismes.

12. Le rapport du Secrétaire général intitulé « Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin : proposition concernant les modalités » (A/58/423, du 8 octobre 2003) reflète pleinement la contribution du PNUE à ce mécanisme et sa proposition de partenariat modulaire. Les activités se poursuivront avec la publication de rapports de synthèse de politique générale reposant sur les principales conclusions scientifiques et générales des projets d'évaluation du milieu marin et aussi par la mise au point d'un module côtier et marin du PNUE, comme prévu dans le rapport de la réunion de planification qui a eu lieu à Nairobi⁹. Le PNUE tiendra les Gouvernements au courant de l'état d'avancement des travaux.

II. Progrès de l'élaboration d'une approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques

13. La présente section dresse le bilan des progrès de l'élaboration d'une approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM), comme suite à la décision 22/4 IV du Conseil d'administration intitulée « Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques », paragraphes 1 à 8.

14. La poursuite de l'élaboration de l'approche stratégique a été demandée par le Conseil d'administration dans sa décision SS.VII/3 intitulée « Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques » et endossée ultérieurement par le Sommet mondial pour le développement durable, qui a fixé à 2005 le délai d'achèvement de cette approche stratégique. Dans sa décision 22/4 IV, le Conseil d'administration a précisé les modalités d'élaboration de la stratégie, en appuyant l'idée de mettre en place un processus consultatif à participation non limitée de représentants de tous les groupes de parties prenantes, qui consisterait en des réunions préparatoires et la convocation d'une conférence internationale. L'Assemblée mondiale de la santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et la Conférence internationale du Travail de l'Organisation internationale du Travail (OIT) ont adopté, en mai et en juin 2003, respectivement, des résolutions préconisant l'engagement de

⁸ Ont participé à cette réunion des experts de pays en développement, des représentants des programmes d'évaluation et centres du PNUE (l'Avenir de l'environnement mondial (GEO), l'Évaluation mondiale des ressources en eau internationales (GIWA), la Base de données sur les ressources mondiales (GRID), l'Évaluation des écosystèmes pour le nouveau millénaire, le Programme pour les mers régionales, le Centre de surveillance de la conservation de la nature (CMSC), et aussi des représentants de divers organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales ou conventions, notamment la COI/UNESCO, le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, le Projet sur les grands écosystèmes marins et le GESAMP.

⁹ Le rapport de la réunion et la documentation d'information peuvent être consultés sur le site Internet : <http://www.unep.org/DEWA/water/MarineAssessment/meetings.htm>.

l'OMS et de l'OIT au processus d'élaboration de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques.

A. Progrès à ce jour

15. Le PNUE a organisé deux réunions de planification supplémentaires du Comité directeur interinstitutions de l'Approche stratégique¹⁰ portant sur les préparatifs de la première réunion du Comité préparatoire chargé d'élaborer l'Approche stratégique, tenue à Bangkok du 9 au 13 novembre 2003. Le lieu et les dates de la première réunion du Comité préparatoire ont été choisis pour que le Comité puisse se réunir dans le prolongement de la quatrième réunion du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (FISC), qui avait inscrit l'Approche stratégique à son ordre du jour, parmi les principales questions à examiner. La tenue simultanée de ces deux réunions visait à faciliter la contribution du Forum à l'élaboration de l'Approche stratégique, dans l'esprit de la décision SS.VII/3¹¹, et à partager les frais. D'autre part, pour veiller à ce que l'élaboration de l'Approche stratégique reste un processus transparent et ouvert à tous, le PNUE a organisé une réunion d'information publique à Genève le 29 avril 2003¹² pour donner à toutes les parties prenantes l'occasion d'être informées et leur permettra, en retour, de donner elles-mêmes des informations sur les préparatifs de l'Approche stratégique.

16. Le 11 mars 2003, le PNUE a adressé aux Gouvernements et autres intéressés une lettre leur rappelant que le Conseil d'administration les avait invités à apporter leur concours à la compilation du projet d'éléments qui pourrait constituer une approche stratégique. Des communications ont été reçues de 24 Gouvernements, 9 organisations intergouvernementales et 4 organisations non gouvernementales. La compilation a été présentée sous forme de tableau récapitulatif assorti d'un résumé thématique, et soumise au Comité préparatoire de l'Approche stratégique pour qu'il puisse l'examiner à sa première réunion.

17. Comme suite à la décision 22/4 IV du Conseil d'administration, le Directeur exécutif a écrit aux Présidents du FISC et de l'IOMC le 3 avril 2003 pour proposer que la conférence finale sur l'Approche stratégique se tienne en même temps que la neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, début 2006. Cette proposition a été acceptée.

18. Comme suite à la décision 22/4 IV du Conseil d'administration demandant le versement de contributions extrabudgétaires pour l'élaboration de l'Approche stratégique, le Directeur exécutif a écrit aux Gouvernements et autres intéressés le 14 juillet 2003 pour leur rappeler que le versement de contributions était nécessaire. Compte tenu de l'importance que le Conseil d'administration attache à la coordination avec les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux produits chimiques, comme indiqué dans sa décision 22/4 IV, le PNUE a appelé l'attention des secrétariats des conventions sur l'Approche stratégique et informé le Groupe de travail à composition non limitée de la Convention de Bâle à cet égard, le 1er mai 2003.

B. Résumé des principaux résultats de la première réunion du Comité préparatoire de l'Approche stratégique

19. Le Comité préparatoire chargé d'élaborer l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques a tenu sa première réunion à Bangkok du 9 au 13 novembre 2003. Ont participé à la réunion 420 participants représentant 127 Gouvernements, 19 organisations intergouvernementales et 22 organisations non gouvernementales et réseaux. Compte tenu du caractère multisectoriel de

¹⁰ Ce Comité comprend les sept organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC), à savoir la FAO, l'OIT, l'OCDE, le PNUE, l'ONUDI, l'UNITAR et l'OMS; ce programme concerne également le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (FISC), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale.

¹¹ Dans sa décision SS.VII/3, le Conseil d'administration avait demandé au Directeur exécutif de collaborer avec le Forum, entre autres, préconisant que l'Approche stratégique se fonde sur la Déclaration de Bahia et les Priorités d'action au-delà de l'an 2000 adoptées par le Forum.

¹² Ont participé à cette réunion d'information des représentants de 38 gouvernements, 11 organisations intergouvernementales et 11 organisation non gouvernementales.

l'Approche stratégique, des représentants de tous les secteurs intéressés par la gestion internationale des produits chimiques ont participé à la réunion : agriculture, développement, environnement, affaires étrangères, santé, industrie, main-d'œuvre, science et technique¹³.

20. À sa première réunion, le Comité préparatoire a défini les modalités d'élaboration de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et a commencé à rassembler les éléments à inscrire sous chaque rubrique, aux fins d'examen. Le sentiment général était que le but ultime de l'Approche stratégique devait s'inspirer de l'objectif fixé par le Sommet mondial pour le développement durable, à savoir veiller à ce que, d'ici 2020, les produits chimiques soient utilisés et fabriqués de manière à réduire au minimum leurs effets néfastes sur l'environnement et la santé humaine. Le Comité préparatoire s'est essentiellement inspiré, pour ses travaux, de la compilation de projets d'éléments établie par le PNUE ainsi que des résultats de la quatrième réunion du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique. Tous ces travaux seront récapitulés dans de nouveaux documents que le secrétariat établira entre les réunions, à la demande du Comité préparatoire. Tous les intéressés auront de nouveau l'occasion d'apporter leur concours à ce processus avant la deuxième réunion du Comité préparatoire. La forme définitive que prendra l'Approche stratégique n'a pas encore été décidée; cependant, un certain nombre de participants se sont déclarés favorables à l'adoption d'une déclaration ministérielle qui serait accompagnée d'un document de politique générale et d'un plan d'action mondial.

III. Activités visant à accélérer l'adoption de modes de consommation et de production durables

21. La présente section décrit les activités entreprises pour accélérer l'adoption de modes de consommation et de production durables, comme préconisé au paragraphe 15 du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable, comme suite à la décision 22/6 du Conseil d'administration (Promotion de modes de consommation et de production durables), paragraphe 8.

A. Résultats et implications des principales réunions et initiatives internationales dans le domaine de la promotion de modes de consommation et de production durables

22. Une réunion internationale d'experts sur le cadre décennal de programmes pour la consommation et la production durables¹⁴ a été organisée par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et le PNUE¹⁵ à Marrakech du 16 au 19 juin 2003; elle s'est déroulée avec la participation de plus de 100 experts d'organismes gouvernementaux, d'organisations internationales, d'associations de consommateurs, de milieux d'affaires et du secteur industriel. La réunion de Marrakech était saisie des rapports de deux réunions régionales d'experts sur la consommation et la production durables, tenues respectivement à Buenos Aires les 22 et 23 avril 2003 et à Yogyakarta (Indonésie) du 21 au 23 mai 2003.

23. Les principaux résultats de la réunion de Marrakech, qui seront mis en œuvre dans le contexte du « Processus de Marrakech », ont été les suivants :

a) Le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et le PNUE réaliseront une étude des activités internationales en cours, pour recueillir des informations sur la réaction des organisations internationales aux priorités identifiées dans le courant de la réunion;

¹³ Des crédits étaient disponibles pour faciliter la participation de trois représentants gouvernementaux de différents secteurs, de pays en développement et de pays à économie en transition, et aussi d'organisations non gouvernementales. La réunion a été ouverte par M. Prapat Panyachatraska, Ministre thaïlandais des ressources naturelles et de l'environnement, et par le Directeur exécutif du PNUE. Le Comité préparatoire a élu M. Halldor Thorgeirsson (Islande) à la présidence. Les donateurs ont versé pour la première réunion du Comité préparatoire des contributions totalisant environ 550 000 dollars, complétées par des fonds budgétaires du PNUE. Le reliquat des dépenses à couvrir, d'un montant de 250 000 dollars, a été réglé à l'aide d'un emprunt contracté auprès de la réserve du Fonds pour l'environnement. La tenue d'autres réunions dépendra de la fourniture de ressources additionnelles par les donateurs ainsi que de la disponibilité de ressources du Fonds pour l'environnement.

¹⁴ L'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre décennal de programmes visant à promouvoir des modes de consommation et de production durables sont parfois appelés « Processus de Marrakech ».

¹⁵ Grâce à un soutien financier des Gouvernements allemand, belge, danois, finlandais, néerlandais et suédois.

b) Le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, l'ONU-HABITAT et le PNUE prépareront, en coopération avec d'autres, un rapport sur les mesures nécessaires à l'échelon international pour soutenir, dans le domaine des établissements humains, l'action nationale concernant les modes de consommation et de production (déchets, transports, construction, eau et assainissement), comme contribution à la douzième session de la Commission du développement durable;

c) L'action régionale devra être renforcée dans toutes les régions, en vue d'organiser une réunion générale à l'échelon international dans les deux ans qui viennent, soutenue par des équipes de travail informelles ou des tables rondes;

d) Il faudra faire participer toutes les parties prenantes et demander aux milieux d'affaires et aux associations professionnelles de mettre en œuvre des modes de production et de consommation durables;

e) Le PNUE poursuivra ses activités dans ces domaines, notamment ses activités pour une production moins polluante, ses initiatives concernant le cycle de vie des produits, ses campagnes de sensibilisation et de promotion, et son concours à l'élaboration des Directives de l'Organisation des Nations Unies sur la protection des consommateurs¹⁶;

f) Le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et le PNUE envisageront la possibilité d'élaborer un Code des Nations Unies pour des procédures d'achat durables et de mettre en place des programmes d'achat pour tous les Bureaux de l'ONU et toutes les opérations menées par l'ONU.

B. Efforts visant à intégrer la production et la consommation, y compris la conception des produits et la gestion de leur cycle de vie

24. Le PNUE s'efforce de promouvoir des modes de production et de consommation intégrés dans le cadre de ses initiatives en faveur du développement des capacités, et dans le cadre des activités des Centres nationaux pour une production moins polluante. Cette approche fonctionnelle intégrée a été introduite par le PNUE dans le cadre de diverses instances¹⁷. Le PNUE encourage toutes les réunions régionales consacrées à une production plus propre à se fixer un ordre du jour basé sur cette approche; on espère que le huitième Séminaire international de haut niveau pour une production moins polluante, qui aura lieu en juin 2004 à Cancún (Mexique), donnera une impulsion à l'approche fonctionnelle intégrée comme mode stratégique pour permettre de progresser.

25. Les activités visant à promouvoir des modes de consommation et de production durables se poursuivent, notamment la réalisation et la distribution de la série de brochures et de fiches sur le thème « Mettre à profit la production la plus propre », l'organisation d'exposés présentés par des spécialistes et la production de pochettes de formation¹⁸. D'autres activités connexes comprennent la préparation d'une pochette de formation sur des procédures d'achat durables à l'intention des responsables des achats dans les pays en développement, la poursuite des activités PNUE/SETAC dans le cadre des initiatives concernant le cycle de vie des produits¹⁹, et la participation à diverses manifestations et activités à tous les niveaux²⁰.

¹⁶ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (UNCTAD/DITC/CLP/Misc.21).

¹⁷ L'approche fonctionnelle a été présentée lors d'une réunion régionale sur des modes de production moins polluants accueillie par le Centre d'activité régional pour une production plus propre à Barcelone (Espagne) du 26 au 28 février 2003.

¹⁸ Ces produits sont le résultat d'un projet financé par la Norvège. Des ateliers se sont tenus au Guatemala et au Nicaragua dans ce contexte.

¹⁹ Les activités dans ce domaine comprennent d'une conférence PNUE/SETAC et une réunion d'un Groupe international d'experts sur le cycle de vie qui s'est tenue à Hambourg (Allemagne) du 28 au 30 avril 2003, et aussi un atelier « Eternally yours » axé sur la conception des produits et des services tenu à Paris le 17 avril 2003.

²⁰ Les activités à cet égard comprennent la participation à la conférence SusProNet, tenue à Amsterdam (Pays-Bas) les 5 et 6 juin 2003, la lecture d'un discours dans le cadre de la semaine verte organisée par la Commission européenne et la contribution à la publication d'un guide en français sur des modes de vie durables.

26. Par ailleurs, le PNUE reste en contact avec le Bureau du Secrétaire général pour organiser le Pacte mondial pour une consommation durable, qui sera accueilli par le PNUE en mars 2004.

C. Activités nationales et régionales pour l'adoption de modes de consommation et de production durables

27. En vue d'un consensus international sur l'intégration des modes de production et de consommation, diverses activités ont été entreprises à l'échelle nationale, notamment la mise en place de programmes de formation nationaux²¹, des missions d'évaluation des initiatives nationales pour une production moins polluante et l'accueil de cérémonies de signature de la Déclaration internationale pour une production plus propre²². Pour promouvoir ces activités, une page sur le site Internet donne un profil des signataires de la Déclaration et de leurs activités²³.

28. Les efforts régionaux se sont également poursuivis, avec notamment la tenue d'une réunion visant à créer un fonds roulant pour une production moins polluante en Afrique orientale, tenue à Nairobi le 19 mars 2003; des discussions sur la coordination future et les synergies avec la Direction générale de la recherche de la Commission européenne et le Programme pour une production moins polluante, à Paris le 1er avril 2003; et le démarrage d'un projet visant à mettre en place un mécanisme pour une table ronde africaine permanente pour une production moins polluante et une consommation durable²⁴.

29. Le PNUE s'efforce de faciliter, en coopération avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, le processus régional en vue de la mise en place d'un cadre décennal pour une consommation et une production durables; dans ce contexte, des réunions régionales d'experts ont été organisées pour la région Amérique latine et la région Asie-Pacifique, en avril et en mai 2003 respectivement (voir le paragraphe 22 ci-dessus). Deux réunions régionales de suivi ont eu lieu à Managua les 15 et 16 octobre 2003 et à Séoul les 6 et 7 novembre 2003. La réunion du Nicaragua a abouti à l'adoption d'une recommandation demandant l'élaboration d'une stratégie régionale et la mise en place d'un Conseil régional d'experts gouvernementaux spécialistes des modes de consommation et de production durables, dont le secrétariat serait coordonné par le Bureau régional du PNUE pour l'Amérique latine et les Caraïbes. La réunion en République de Corée a débouché sur une proposition visant à créer un secrétariat ou « bureau d'accueil » pour faciliter les initiatives nationales et régionales pour une consommation et une production durables. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique de l'ONU et le Bureau régional du PNUE pour l'Asie et le Pacifique ont été invités à élaborer une proposition conjointe à cette fin²⁵.

IV. Modalités de mise en œuvre des recommandations contenues dans la décision 22/13 relatives aux petits Etats insulaires en développement

30. La présente section indique la suite donnée par le Directeur exécutif à la demande qui lui a été adressée par le Conseil, à savoir définir les modalités d'une mise en œuvre efficace des recommandations figurant aux paragraphes 1, 2 et 3 de la décision 22/13 relative aux petits Etats insulaires en développement, comme demandé au paragraphe 5 de cette décision.

²¹ Des programmes de formation pour la mise en place de mécanismes de développement propres ont été mis en place, à l'intention des Centres nationaux pour une production moins polluante, en Chine, en Inde et au Viet Nam; les progrès des travaux dans ces pays ont été revus dans le cadre du projet PNUE/FEM pour une production plus propre et pour un meilleur rendement énergétique. Des programmes de formation ont également été mis en place dans d'autres pays (Costa Rica, El Salvador, Ethiopie, Guatemala, Kenya, Mexique, Slovanie et Tanzanie) sur les thèmes suivants : pour une consommation et une production durables, faire le lien entre une consommation viable à long terme et une production moins polluante; se servir du concept de production moins polluante pour faciliter l'application des accords multilatéraux sur l'environnement; et réaliser des évaluations des techniques environnementales.

²² Des cérémonies de signature ont eu lieu en Ouganda en mars 2003, à Turin (Italie) et à Beyrouth (Liban) en juin, à Porto Alegre (Brésil) en août, et à Panama et Brasília en novembre. Le site de la Déclaration internationale est le suivant : <http://www.uneptie.org/pc/cp/declaration/home.htm>.

²³ Le site de la Déclaration internationale est le suivant : <http://www.uneptie.org/pc/cp/declaration/home.htm>.

²⁴ Avec le soutien du Gouvernement norvégien.

²⁵ Les documents d'information et le texte intégral des rapports sur les travaux de ces réunions peuvent être consultés sur le site www.uneptie.org/sustain.

31. En vue d'appliquer efficacement les recommandations susmentionnées, dans le contexte du Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement²⁶ (dit « Programme d'action de la Barbade ») et du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable²⁷ (Plan d'action de Johannesburg), les modalités adoptées s'inscrivent dans le cadre des programmes et projets de fond du PNUE. Les activités consisteront notamment à organiser des ateliers thématiques, élaborer et diffuser des rapports techniques, fournir une assistance technique, faciliter le développement des capacités institutionnelles, coopérer avec les organisations régionales et aussi établir et soumettre des propositions de mobilisation de fonds.

A. Modalités d'un renforcement des institutions dans les petits Etats insulaires en développement

32. A la demande des petits Etats insulaires en développement de diverses régions, le PNUE a fourni un soutien technique et financier pour aider à la préparation de rapports d'évaluation nationaux en vue de l'examen global du Programme d'action de la Barbade²⁸ dans un certain nombre de petits Etats insulaires en développement²⁹. Des ressources ont également été allouées, en particulier dans les Caraïbes, pour faciliter la préparation d'un rapport de synthèse régional reposant sur les rapports d'évaluation nationaux et aussi pour faciliter la contribution de la société civile des Caraïbes³⁰ aux préparatifs d'une réunion internationale qui aura lieu en 2004.

33. Une matrice montrant toutes les activités programmatiques du PNUE visant à soutenir les petits Etats insulaires en développement, à l'échelon national et régional, depuis 1995, a été établie et distribuée à tous les petits Etats insulaires en développement membres de l'Alliance des petits Etats insulaires (AOSIS), ainsi qu'aux organisations régionales et organismes des Nations Unies compétents, en vue de contribuer à l'établissement des rapports d'évaluation nationaux et régionaux préparés en vue de la réunion internationale prévue par l'Assemblée générale dans sa résolution 57/262³¹. Il ressort que, depuis février 2003, les activités suivantes ont été entreprises pour renforcer les capacités des petits Etats insulaires en développement afin qu'ils puissent réaliser les objectifs d'un développement durable³² :

²⁶ *Rapport de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats insulaires en développement, Bridgetown (Barbade), 25 avril-6 mai 1994* (Publication des Nations Unies, numéro de vente F.94.I.18 et rectificatifs), chapitre I, résolution I, annexe II.

²⁷ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (Publication des Nations Unies, numéro de vente F.03.II.A.1 et rectificatif), chapitre I, résolution 2, annexe.

²⁸ Dans sa résolution 57/262 du 20 décembre 2002, l'Assemblée générale a décidé de convoquer en 2004 une réunion internationale pour entreprendre un examen global et complet de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade, comme demandé dans le Plan d'application de Johannesburg (paragraphe 61).

²⁹ Le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a apporté un soutien aux pays suivants : Bahamas, Cuba, Jamaïque, Sainte-Lucie, Suriname et Trinité-et-Tobago. Le Bureau régional pour l'Afrique et le secrétariat de la Convention pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et côtier de la région de l'Afrique orientale (Convention de Nairobi) ont apporté un soutien aux Comores, à Maurice et aux Seychelles. Le Bureau régional pour l'Asie occidentale a apporté un soutien au Bahreïn.

³⁰ Le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes du PNUE a facilité la convocation d'une Consultation de la société civile dans les Caraïbes en collaboration avec le Réseau des Caraïbes pour le développement rural intégré, l'Association pour la conservation des Caraïbes et le Centre d'élaboration des politiques des Caraïbes. Cette consultation s'est tenue à Port of Spain le 5 octobre 2003.

³¹ Cette matrice illustre également comment les activités du PNUE ont contribué à la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade et présente un aperçu des futurs domaines de coopération. Par ailleurs, un aperçu général des domaines d'activité du programme du PNUE concernant les petits Etats insulaires en développement, et de leur mise en œuvre actuelle et future, est en cours de réalisation.

³² Outre la liste des activités citées, un soutien pour le renforcement institutionnel a été fourni au Centre des Caraïbes sur le changement climatique, mis en place au Belize fin 2003 pour examiner les questions de développement durable en général, et plus particulièrement la manière dont la région applique le Programme d'action de la Barbade et le Programme d'application de Johannesburg.

- a) Dans le contexte de l'évaluation et de la surveillance de l'environnement et de l'établissement de rapports sur l'état de l'environnement : production des versions actualisées des rapports sur l'état de l'environnement établis en 1999 dans trois régions de petits Etats insulaires en développement (les Caraïbes, les îles du Pacifique et l'océan Indien occidental), établissant un lien entre la préparation des rapports d'évaluation nationaux et des rapports d'évaluation régionaux, qui seront publiés à l'occasion de la réunion internationale;
- b) Dans le contexte du développement du droit et des institutions : organisation d'une réunion visant à sensibiliser les petits Etats en développement des Caraïbes aux Directives du PNUE sur le respect et l'application des accords multilatéraux sur l'environnement³³ et recueil d'informations en retour sur le projet de manuel pour faciliter l'application des Directives³⁴, et fourniture d'un soutien pour la réalisation d'évaluations régionales des besoins de la profession légale s'agissant des questions environnementales³⁵;
- c) Dans le contexte d'une utilisation et d'une gestion durables des ressources naturelles :
- i) Fourniture d'un soutien à l'Initiative internationale sur les récifs coralliens (ICRI), financée et lancée lors de la Conférence de la Barbade³⁶ et au Réseau international d'action pour les récifs coralliens (ICRAN) en vue de promouvoir des modes de gestion effectifs et durables des récifs coralliens. Le PNUE est membre de l'ICRI, qui a adopté la résolution de l'ICRI relative aux petits Etats insulaires en développement et aux récifs coralliens³⁷;
 - ii) Fourniture d'un soutien pour la mise en place d'un programme de formation de spécialistes de la gestion des zones marines protégées dans les Caraïbes, de manière à sauvegarder la diversité biologique de la région moyennant la création de zones protégées³⁸;
 - iii) Fourniture d'un soutien pour la mise en place de programmes d'échange entre les zones marines protégées dans les mers d'Asie orientale, pour promouvoir l'utilisation durable des ressources et l'instauration de modes de vie viables³⁹;
 - iv) Fourniture d'un soutien en vue de l'organisation d'une réunion d'experts pour étudier les modalités d'application des recommandations issues de l'Etude de

³³ UNEP(DEPI)MEAs/WG.1/3 et Corr. 1, annexe II, adopté par le Conseil d'administration dans sa décision SS.VII/4.

³⁴ Cette réunion s'est déroulée à Kingston du 20 au 23 octobre 2003.

³⁵ Cette activité a été entreprise dans le cadre du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes avec l'Association des juristes des Caraïbes; elle a pour but de concevoir un programme de développement des capacités à long terme comportant la réalisation d'une pochette d'information sur les modalités de règlement des différends en matière de conflits environnementaux, une série de manuels de formation et un manuel pratique.

³⁶ Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats insulaires en développement, Bridgetown (Barbade), 25 avril-6 mai 1994.

³⁷ Cette résolution, ICRI-CPC(2)2003/7.2/Final, a été adoptée lors d'une réunion du Comité de coordination et de planification de l'ICRI, tenue aux îles Turques et Caïques du 17 au 19 novembre 2003. Cette résolution, reconnaissant les liens entre le développement durable, l'atténuation de la pauvreté et les récifs coralliens, ainsi que la nécessité d'inverser la dégradation des récifs coralliens dans les régions insulaires, demandait notamment aux petits Etats insulaires en développement, en coopération avec d'autres Etats, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales et les donateurs, de soutenir les efforts régionaux déployés pour protéger les récifs coralliens et d'y participer activement. Cette résolution demandait en outre à la communauté internationale, y compris au secteur privé, d'appuyer les efforts nationaux et régionaux tangibles (tels que les programmes pour les mers régionales et aussi les efforts régionaux de surveillance visant à réaliser et coordonner les évaluations, la surveillance et la recherche axées sur les récifs coralliens, les écosystèmes connexes et l'impact de l'activité humaine sur ces récifs). Cette résolution demandait en outre à la communauté internationale, ainsi qu'au secteur privé, de soutenir les travaux de l'ICRAN et de reconstituer le Fonds pour les récifs coralliens. Le texte de cette résolution peut être consulté sur le site <http://www.icriforum.org>.

³⁸ Ce programme a été élaboré par l'ICRAN en collaboration avec le Programme pour l'environnement des Caraïbes du PNUE. Des spécialistes de plusieurs îles des Caraïbes ont participé à ce programme (Antigua-et-Barbuda, Barbade, Belize, Dominique, Jamaïque et Sainte-Lucie).

³⁹ Ce soutien s'inscrit également dans le contexte de la coopération ICRAN-PNUE.

diagnostique sur l'érosion des plages de sable des Caraïbes, et d'une réunion régionale sur les méthodes d'atténuation et de gestion de l'érosion côtière dans la région de l'Afrique orientale⁴⁰;

- v) Organisation d'une réunion d'experts de la gestion des déchets dans la région des Caraïbes pour revoir un projet de répertoire de techniques écologiquement rationnelles pour la gestion intégrée des déchets solides, liquides et dangereux, à l'intention des petits Etats insulaires en développement⁴¹;
- vi) Fourniture d'un soutien aux activités visant à étudier et démontrer l'efficacité des modes de gestion des zones marines protégées actuelles, sur des sites de démonstration au parc marin de Ste. Anne aux Seychelles;
- vii) Elaboration de programmes d'action nationaux pour la protection du milieu marin contre les activités terrestres à la Jamaïque et à Sainte-Lucie⁴², aux Palaos et à Vanuatu;

d) Dans le contexte de la promotion de la participation du public à la gestion de l'environnement : fourniture d'un soutien pour l'organisation d'une réunion d'un groupe d'experts sur l'éducation environnementale à l'intention de la région du Pacifique Sud⁴³.

B. Modalités de la poursuite des activités de mobilisation de fonds en faveur des activités du PNUE intéressant les petits Etats insulaires en développement pour l'exercice biennal 2004-2005

34. Dans le contexte du programme de travail du Programme d'action mondial, des efforts ont été faits par les Bureaux régionaux, les Programmes pour les mers régionales (y compris la Convention pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et côtier de la région de l'Afrique orientale (Convention de Nairobi)) et d'autres mécanismes institutionnels du PNUE, avec le concours du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et de la Fondation des Nations Unies, pour mobiliser des fonds visant à mettre en œuvre le programme pour l'environnement des petits Etats insulaires en développement. Des ressources ont été spécifiquement assignées aux activités du secrétariat du PNUE concernant ces petits Etats insulaires en développement.

35. Le PNUE, qui est l'un des organismes d'exécution du FEM, participe à un certain nombre de projets, avec l'engagement des petits Etats insulaires en développement. Les activités dans ce domaine comprennent⁴⁴ :

a) L'organisation d'ateliers régionaux et sous-régionaux visant à faciliter l'application de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants⁴⁵;

⁴⁰ Ces réunions, pour les Caraïbes et l'Afrique orientale se sont tenues respectivement à Kingston les 8 et 9 septembre 2003 et à Nairobi du 27 au 29 novembre 2002.

⁴¹ Ce projet de répertoire a été préparé en collaboration avec le Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud (SPREP) et la Commission de géoscience appliquée du Pacifique Sud (SOPAC). Les experts de trois régions de petits Etats insulaires en développement ont participé à la révision de ce projet de répertoire.

⁴² Un soutien financier a été fourni par le Gouvernement américain pour mettre au point des programmes d'action nationaux pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres en Jamaïque et à Sainte-Lucie.

⁴³ Cette réunion, qui s'est tenue à Apia en juillet 2003, a dressé le bilan des progrès accomplis dans le cadre de la Stratégie d'action pour l'éducation et la formation environnementale dans le Pacifique Sud, qui portait sur la période 1999-2003, et préparé une approche harmonisée pour la prochaine Décennie de l'éducation pour le développement durable, qui portera sur la période 2005-2014.

⁴⁴ Le PNUE continuera d'aider les petits Etats insulaires en développement par le biais du FEM et d'autres mécanismes de financement.

⁴⁵ Ces ateliers ont abordé la question de la gestion des polluants organiques persistants et de leurs rejets; ils avaient notamment pour but de lancer l'élaboration de stratégies, de plans d'action et de projets nationaux, et aussi de renforcer la coopération régionale. Dans ce contexte, un atelier s'est tenu avec l'AOSIS pour soutenir la mise en œuvre de la

b) L'organisation d'un atelier pour les petits Etats insulaires en développement dans le cadre d'un projet mondial PNUE/FEM visant à mettre en place des cadres nationaux pour la sécurité biologique⁴⁶;

c) L'exécution d'un projet du FEM sur la gestion intégrée des bassins versants et des zones côtières dans treize petits Etats insulaires en développement des Caraïbes, en vue de développer les capacités de ces pays pour qu'ils puissent planifier et gérer durablement leurs ressources et leurs écosystèmes aquatiques.

C. Modalités de soutien pour le lancement et la concrétisation d'initiatives de partenariat

36. Le PNUE a entrepris, en collaboration avec le Forum mondial sur les océans, les côtes et les îles⁴⁷, une analyse préliminaire des initiatives de partenariat volontaires pour déterminer si les initiatives du type II correspondent aux objectifs et programmes des petits Etats insulaires en développement convenus dans le Plan d'application de Johannesburg et pour identifier les lacunes, les besoins financiers, les priorités et les acteurs concernés. Cette analyse servira de base à la formulation de recommandations précises visant à orienter dans la bonne voie le soutien à fournir pour le lancement et la concrétisation d'initiatives de partenariat concernant les petits Etats insulaires en développement. Il a été suggéré d'organiser des réunions et des forums pour l'échange d'idées et d'expériences et pour promouvoir les initiatives de partenariat auprès des donateurs potentiels.

37. Dans le cadre des activités de suivi du Sommet de Johannesburg, la coopération avec les organisations régionales a été renforcée, notamment avec la Communauté des Caraïbes (CARICOM), qui débouchera sur l'organisation d'une réunion régionale⁴⁸ sur le suivi du Sommet de Johannesburg et la préparation d'une réunion internationale qui aura lieu en 2004; la coopération avec le SPREP visait à identifier les besoins et priorités des petits Etats insulaires en développement du Pacifique Sud⁴⁹. Par ailleurs, la coopération avec l'ICRAN a été renforcée pour poursuivre les activités menées sur certains sites en vue de constituer des partenariats.

38. Il a été proposé, de surcroît, de prendre des dispositions en consultation avec les représentants des gouvernements de chaque région de petits Etats insulaires en développement, des représentants de la société civile de chaque région et des donateurs potentiels, pour revoir les travaux préparatoires de la réunion internationale de 2004, en vue de promouvoir la concrétisation des partenariats actuels et de créer de nouveaux partenariats.

Convention de Stockholm dans les petits Etats insulaires en développement, à St. John (Antigua-et-Barbuda) du 7 au 10 avril 2003.

⁴⁶ Cet atelier s'est déroulé à Sigatoka (Fidji) du 18 au 21 février 2003 pour discuter de l'évaluation et de la gestion des risques et aussi de la sensibilisation et de la participation du public.

⁴⁷ Le Forum mondial sur les océans, les côtes et les îles a été créé dans le prolongement du Sommet mondial pour le développement durable par le groupe de travail informel sur les océans, les côtes et les îles, qui était composé de membres des gouvernements et d'organisations intergouvernementales, internationales et non gouvernementales (environnementales, scientifiques et techniques, industrielles, à but non lucratif) dans le but d'encourager une mise en valeur viable des océans, des côtes et des îles (voir le site <http://www.udel.edu/CMS/csmpl/globaloceans/index.html#forum>).

⁴⁸ La réunion s'est tenue à Grand Anse (Grenade) du 14 au 16 avril 2003. Elle avait pour but d'élaborer une stratégie pour le suivi du Sommet de Johannesburg et d'achever la mise au point définitive des propositions de partenariat visant à mettre en œuvre l'Initiative pour le développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes, et aussi pour faire participer toutes les parties prenantes au suivi du Sommet de Johannesburg et aux préparatifs de la réunion internationale qui aura lieu en 2004.

⁴⁹ Comme suite aux réunions entre le PNUE et le SPREP, les éléments concernant le Pacifique ont été incorporés dans une stratégie du PNUE pour l'Asie et le Pacifique pour la période 2003-2005.

V. Progrès du rassemblement de données préliminaires pour les annexes régionales du programme de travail du PNUE pour la période biennale 2006-2007

39. La présente section dresse le bilan des progrès du recueil de données préliminaires pour les annexes régionales du programme de travail du PNUE, comme demandé par le Conseil d'administration dans sa décision 22/20 (Budgets du Fonds pour l'environnement : projet de budget-programme et projet de budget d'appui au programme pour l'exercice biennal 2004-2005), paragraphe 31, et sa décision 22/21 (Application au niveau régional du programme de travail du Programme des Nations Unies pour l'environnement), paragraphe 7.

40. Un modèle d'annexe régionale a été préparé pour le programme de travail du PNUE pour la période biennale 2006-2007; il est reproduit ci-après. Ce modèle s'inspire du programme de travail pour la période biennale 2004-2005 du sous-programme 1 (Division de l'alerte rapide et de l'évaluation).

41. Ce modèle contient, pour chaque région, une synthèse des travaux de la Division accompagnée des annexes qui présentent, sous forme de tableau, le plan d'utilisation des ressources (montant total des ressources provenant du Fonds pour l'environnement au titre du programme de travail approuvé pour l'exercice biennal, par sous-programme, et pourcentage des ressources allouées aux différents sous-programmes).

42. Il est proposé que cette annexe, qui indique les ressources du Fonds pour l'environnement allouées au programme de travail ainsi que le pourcentage alloué à l'échelon régional pour chaque sous-programme fasse partie intégrante du programme de travail pour l'exercice biennal 2006-2007.

43. Il est proposé également que la synthèse par région et par division soit soumise aux sessions du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, à compter de l'exercice biennal 2006-2007, sous forme de document d'information distinct.

Programme de travail 2004-2005

Annexe régionale : Afrique

Division de l'alerte rapide et de l'évaluation

Activités et produits régionaux

Evaluation environnementale et alerte rapide

- Fournir un soutien régional pour suivre et appliquer la décision 22/1 I du Conseil d'administration relative au renforcement de la base scientifique du PNUE.
- Coordonner, à l'échelon régional, les activités et contributions au GEO-4 ainsi qu'aux rapports annuels GEO du PNUE, y compris la participation de centres de collaboration choisis en Afrique.
- Contribution à d'autres évaluations mondiales.
- Contributions techniques et scientifiques aux rapports de la série [l'Avenir de l'environnement en Afrique](#) (AEO) et autres rapports concernant l'alerte rapide.
- Fourniture d'une assistance technique aux pays africains et aux organisations régionales dans le domaine de l'alerte rapide et des évaluations de vulnérabilité.
- Fourniture d'une assistance aux pays africains pour les aider à effectuer des évaluations nationales intégrées de l'environnement.
- Fourniture d'une assistance technique aux pays africains pour les aider à concevoir et mettre en œuvre des projets de surveillance et d'alerte rapide comme moyen d'évaluer les dangers qui menacent l'environnement et soutien à ces pays pour qu'ils établissent des plans pour se préparer à ces dangers, le cas échéant.

Mise en réseau et gestion des données

- Constituer, avec le soutien des partenaires, une base de données intégrée et harmonisée d'indicateurs pour l'Afrique qui sera disponible sur le portail des données mondiales du GEO.
- Mettre au point et généraliser, en coopération avec les partenaires, des méthodes et directives d'évaluation intégrées de gestion de l'environnement, des manuels de formation, des ressources sur Internet et sur CD-ROM, et du matériel éducatif sur l'environnement.
- Fournir des capacités et des compétences pour les évaluations de l'environnement, les systèmes d'information et les techniques d'observation (séminaires, stages de formation et ateliers, assistance technique, initiatives de création de partenariats).
- Soutien programmatique et technique pour la réalisation de rapports sur l'avenir de l'environnement pour deux sous-régions du continent africain.
- Contribution programmatique et technique à l'initiative de création de partenariats internationaux, soutenue par le Gouvernement norvégien, pour développer les capacités locales et nationales de gestion de l'environnement, comme contribution à l'éradication de la pauvreté, en apportant une attention spéciale au rôle des femmes dans l'atténuation de la pauvreté.
- Participation et contribution techniques à la mise en place d'un processus périodique d'évaluation et d'établissement de rapports sur l'état du milieu marin en Afrique, ayant pour fondement les évaluations régionales existantes.

- Contributions programmatiques et techniques à la mise au point de programmes de travail pour les institutions partenaires de la région Afrique, moyennant la participation aux réunions de leurs comités directeurs, comités consultatifs ou conseils d'administration.
- Mise en place de systèmes d'information régionaux pour faciliter les évaluations régionales de l'environnement et pour assurer le service des instances régionales ministérielles sur l'environnement telles que la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) et la Conférence ministérielle africaine sur l'eau (AMCOW).

Annexe régionale : Asie et Pacifique

Division de l'alerte rapide et de l'évaluation

Activités et produits régionaux

Evaluation environnementale et alerte rapide

- Fournir un soutien régional pour suivre et appliquer la décision 22/1 I du Conseil d'administration relative au renforcement de la base scientifique du PNUE.
- Coordonner, à l'échelon régional, les activités et contributions au GEO-4 ainsi qu'aux rapports annuels GEO du PNUE, y compris la participation de centres de collaboration choisis dans la région Asie-Pacifique.
- Contribution à d'autres évaluations mondiales.
- Fourniture d'un appui technique pour la préparation des rapports sur l'avenir de l'environnement pour trois sous-régions de la région Asie-Pacifique.
- Rapports d'évaluation régionaux sur la mise en œuvre du Plan d'action régional pour l'environnement de l'Asie centrale.
- Fourniture d'une assistance technique et financière pour faciliter des évaluations environnementales intégrées, à l'échelon sous-régional et national, dans cinq pays, en coopération avec les gouvernements et centres spécialisés, en suivant la procédure et la méthodologie employées pour le GEO.
- Entreprendre des activités visant à développer les capacités portant sur l'évaluation environnementale intégrée et la méthodologie suivie pour la réalisation du GEO, à l'intention des partenaires nationaux et régionaux.

Mise en réseau et gestion des données

- Constituer, avec le soutien des partenaires, une base de données intégrée et harmonisée d'indicateurs pour l'Asie et le Pacifique qui sera reliée au portail des données mondiales du GEO.
- Produire une série d'instructions avec les pays pourront suivre pour rassembler et harmoniser des données et des indicateurs.
- Etablir une série d'indicateurs de base sur l'environnement pour l'Asie et le Pacifique et organiser un atelier d'experts pour définir ces indicateurs.
- Mettre au point des outils pour intensifier l'échange ou la diffusion de données et d'informations sur l'environnement.
- Créer un Centre régional de connaissances sur l'environnement où l'utilisateur pourra se procurer en une seule fois toute l'information environnementale sur la région dont il a besoin, grâce aux efforts collectifs des organismes partenaires et de réseaux de la société civile.

Annexe régionale : Europe

Division de l'alerte rapide et de l'évaluation

Activités et produits régionaux

Evaluation environnementale et alerte rapide

- Fournir un soutien régional pour assurer le suivi et l'application de la décision 22/1 I du Conseil d'administration relative au renforcement de la base scientifique du PNUE.
- Coordonner, à l'échelon régional, les activités et contributions au GEO-4 ainsi qu'aux rapports annuels GEO du PNUE, y compris la participation de centres de collaboration choisis en Europe.
- Contribution à d'autres évaluations mondiales.
- Fourniture de services techniques aux consultations gouvernementales organisées dans le cadre de l'élaboration du rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial et des rapports d'évaluation sectorielle régionaux, ainsi qu'aux chapitres d'étude de la performance de l'environnement, en coopération avec l'Agence européenne pour l'environnement et la Commission économique pour l'Europe de l'ONU.
- Fourniture d'une assistance et participation aux évaluations régionales et sous-régionales et à l'alerte rapide (Conférence + 10 « de Dobris à Kiev, un environnement pour l'Europe », ainsi qu'aux rapports sur l'avenir de l'environnement à l'échelle sous-régionale et régionale).
- Envoi de missions dans les pays pour évaluer les « points chauds » afin d'améliorer la sécurité environnementale en Europe.

Mise en réseau et gestion des données

- Constituer, avec le soutien des partenaires, une base de données intégrée et harmonisée d'indicateurs pour l'Europe qui sera reliée au portail de données mondiales du GEO.
- Mettre au point et généraliser, en coopération avec les partenaires, des méthodes et directives intégrées de gestion de l'environnement, des manuels de formation, des ressources sur Internet et CD-ROM, et du matériel éducatif sur l'environnement.
- Fournir des capacités et des compétences pour les évaluations de l'environnemental, les systèmes d'information et les techniques d'observation (séminaires, stages de formation et ateliers, assistance technique, initiatives de création de partenariats).
- Concevoir, avec les partenaires, le portail de données de l'Avenir de l'environnement mondial et le système d'information sur les bassins versants.
- Faciliter et soutenir la gestion des connaissances environnementales et l'accès à ces connaissances, en mettant en place des systèmes d'information régionaux, des portails régionaux UNEP.net et d'autres portails thématiques.

Annexe régionale : Amérique latine et les Caraïbes

Division de l'alerte rapide et de l'évaluation

Activités et produits régionaux

Evaluation environnementale et alerte rapide

- Fournir un soutien régional pour assurer le suivi et l'application de la décision 22/1 I du Conseil d'administration relative au renforcement de la base scientifique du PNUE.
- Coordonner, à l'échelon régional, les activités et contributions au GEO-4 et ainsi qu'aux rapports annuels GEO du PNUE, y compris la participation de centres de collaboration choisis en Amérique latine et dans les Caraïbes.
- Contribution à d'autres évaluations mondiales.
- Réalisation d'évaluations environnementales intégrées et d'évaluations thématiques, régionales et sous-régionales, en collaboration avec les organisations sous-régionales et les centres de collaboration.
- Fournir d'une assistance technique et financière pour faciliter les évaluations nationales et sous-régionales, en coordination avec les gouvernements et les centres spécialisés en recourant aux modalités et méthodologies employées pour le GEO.
- Fournir d'une assistance technique et financière pour la réalisation d'évaluations des villes, en recourant à la méthodologie du GEO pour les villes, en collaboration avec les partenaires et les autorités municipales.
- Entreprendre des activités d'évaluation avec les jeunes, dans le cadre du programme du GEO pour les jeunes, y compris des rapports nationaux et régionaux du GEO pour la jeunesse, des programmes de développement des capacités, etc.
- Organiser des ateliers de développement des capacités portant sur l'évaluation environnementale intégrée et la méthodologie suivie pour la réalisation du GEO, à l'intention des partenaires nationaux et régionaux.

Mise en réseau et gestion des données

- Fourniture de conseils et d'une assistance technique aux pays ainsi qu'aux organes régionaux et sous-régionaux d'Amérique latine et des Caraïbes pour réaliser des évaluations intégrées et produire des rapports sur l'état de l'environnement (établis en suivant la méthode suivie pour le GEO); pour réaliser des évaluations thématiques, des évaluations de vulnérabilité et de risques ainsi que des études d'alerte rapide; et pour mettre en place des systèmes d'information.
- Constituer, avec le soutien des partenaires, une base de données intégrée et harmonisée d'indicateurs pour l'Amérique latine et les Caraïbes qui sera reliée au portail des données mondiales du GEO.
- Produire une série d'instructions que les pays pourront suivre pour rassembler et harmoniser des données et des indicateurs.
- Mettre au point une série fondamentale d'indicateurs environnementaux pour l'Amérique latine et les Caraïbes, organiser un atelier d'experts pour définir ces indicateurs, les présenter au Forum des ministres de l'environnement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour approbation, et démarrer la collecte de données à l'échelon national.
- Mettre au point des moyens d'intensifier l'échange et la diffusion de données d'information sur l'environnement, notamment des CD-ROMs et des pages sur l'Internet, avec l'aide de la Division de l'alerte rapide et de l'évaluation (Amérique latine et Caraïbes).
- Faciliter la création d'un portail de données pour l'Amérique latine et les Caraïbes qui serait relié au portail de données mondiales du GEO.

- Mettre au point un programme d'alerte rapide, lié à l'évaluation de la santé et de l'environnement, pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes; mettre au point une méthode harmonisée, mettre en place un réseau de partenaires et effectuer des évaluations à soumettre aux ministres de la santé et de l'environnement des Amériques (HEMA).
- Mettre en place un réseau d'experts des incendies de forêt, pour l'Amérique latine et les Caraïbes, en vue de faciliter l'échange d'expériences et d'informations, et organiser des ateliers.
- Coordonner l'élaboration, la publication et la distribution d'un rapport d'alerte rapide sur le changement climatique dans les Caraïbes.

Annexe régionale : Amérique du Nord

Division de l'alerte rapide et de l'évaluation

Activités et produits régionaux

Evaluation environnementale et alerte rapide

- Fournir un soutien régional pour assurer le suivi et l'application de la décision 22/1 I du Conseil d'administration du PNUE relative au renforcement de la base scientifique du PNUE.
- Coordonner, à l'échelon régional, les activités et contributions au GEO-4 ainsi qu'aux rapports annuels GEO du PNUE, y compris la participation de centres de collaboration choisis en Amérique du Nord.
- Contribuer et participer au développement des évaluations mondiales de l'environnement (conservation de la diversité biologique, forêts, etc.).
- Promouvoir, en coopération avec les partenaires, les activités d'évaluation et de surveillance de l'environnement pour veiller à ce que des informations scientifiques soient disponibles pour les responsables des politiques d'environnement.
- Encourager la surveillance des objectifs fixés dans le Plan d'application du Sommet de Johannesburg par les communautés, la société civile et les associations féminines.
- Encourager les partenaires et les communautés à développer les évaluations intégrées de l'environnement, à l'échelle régionale et sous-régionale, dans le cadre du GEO.

Mise en réseau et gestion des données

- Soutenir, aux fins des évaluations, la coopération et la mise en réseau, par le PNUE, dans les régions en développement et les pays à économie en transition.
- Promouvoir la mise au point de méthodes, directives et modules de formation en vue de créer des systèmes d'évaluation de l'environnement et d'établissement de rapports sur l'état de l'environnement qui soient harmonisés et efficaces.
- Renforcer les capacités et les compétences pour l'évaluation environnementale, les systèmes d'information et la surveillance coopérative de l'environnement en recourant au centre GRID du PNUE en Amérique du Nord, basé à Sioux Falls.
- Promouvoir la gestion des connaissances sur l'environnement, et l'accès à ces connaissances, en mettant en place des systèmes d'information régionaux, des portails régionaux UNEP.net ainsi que d'autres portails thématiques.

Annexe régionale : Asie occidentale

Division de l'alerte rapide et de l'évaluation

Activités et produits régionaux

Evaluation environnementale et alerte rapide

- Fournir un soutien régional pour assurer le suivi et l'application de la décision 22/1 I du Conseil d'administration du PNUE relative à la base scientifique du PNUE.
- Coordonner, à l'échelon régional, les activités et contributions au GEO-4 ainsi qu'aux rapports annuels GEO du PNUE, y compris la participation de centres de collaboration choisis en Asie occidentale.
- Contribution à d'autres évaluations mondiales.
- Renforcer le Centre régional d'information et d'évaluation sur l'environnement de l'Université du Golfe arabe à Bahreïn.
- Evaluer les capacités institutionnelles nationales et soutenir la mise en place de cadres pour une évaluation intégrée de l'environnement, et fournir une assistance aux pays de la région pour qu'ils puissent produire des rapports sur l'état de l'environnement, y compris des évaluations de vulnérabilité et de risques.
- Mettre à jour et produire le rapport sur l'Avenir de l'environnement dans la région arabe.
- Coordonner et préparer le rapport sur l'évaluation des écosystèmes pour le nouveau Millénaire dans la région arabe.
- Préparer des rapports d'évaluation sur les « points chauds » pour améliorer la sécurité environnementale dans la région, et notamment concourir à la réalisation d'études sur dossier, et contribuer au suivi de ces études, en Palestine et en Iraq.
- Mettre en œuvre le plan de développement des capacités pour l'évaluation intégrée de l'environnement et l'évaluation sectorielle intégrée.
- Fournir une assistance technique ainsi que des services consultatifs aux pays membres, dans le domaine de l'évaluation intégrée de l'environnement, l'alerte rapide et les systèmes d'information connexes.

Mise en réseau et gestion des données

- Constituer, avec le soutien des partenaires, une base de données intégrée et harmonisée d'indicateurs pour l'Asie occidentale qui sera reliée au portail des données mondiales du GEO.
- Aider les pays membres à installer leur propre portail national de données sur l'environnement, y compris le système d'information géographique (SIG) et des statistiques sur l'environnement.
- Fournir une assistance technique à la mise en œuvre de l'Initiative mondiale de données sur l'environnement d'Abu Dhabi (AGEDI).
- Renforcer le réseau régional de collaboration pour la réalisation d'évaluations environnementales et l'alerte rapide.

VI. L'état du Fonds pour l'environnement

44. La présente section donne des informations sur l'exécution du budget du Fonds pour l'environnement pour l'exercice biennal 2002-2003, comme suite au paragraphe 8 de la décision 22/20 du Conseil d'administration. Des renseignements détaillés figurent dans le document UNEP/GCSS.VIII/INF/9.

45. A sa vingt et unième session, le Conseil d'administration a approuvé une ouverture de crédits d'un montant de 119 880 000 dollars pour le programme du Fonds pour l'environnement et le budget d'appui au programme, ventilé comme suit : 100 millions de dollars pour le programme du Fonds pour l'environnement, 5 millions de dollars pour la réserve du programme du Fonds et 14 880 000 dollars pour le budget de l'appui au programme.

46. En attendant la clôture officielle des comptes du PNUE en mars 2004, les ressources du Fonds pour l'environnement disponibles pour 2002-2003 sont évaluées à 116 820 000 dollars, dont un solde initial au 1^{er} janvier 2002 de 14 280 000 dollars; des contributions effectives ou annoncées d'un montant estimatif de 99 540 000 dollars; et des recettes accessoires de 3 millions de dollars. Le montant estimatif des contributions, de 99 540 000 dollars, est inférieur de 17 460 000 dollars par rapport aux recettes projetées, de 117 millions de dollars, montant sur lequel était fondé le budget approuvé par le Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2002-2003.

47. Sur la base des projections des ressources du Fonds pour l'environnement, mentionnées ci-dessus, le Directeur exécutif a alloué, pour l'exercice biennal 2002-2003, pour le programme du Fonds, des crédits équivalant à 100 % des crédits demandés, à savoir 100 millions de dollars. Les crédits alloués pour le budget de l'appui au programme, pour l'exercice biennal, représentent 80 % des crédits demandés, à savoir 11 900 000 dollars. Les crédits alloués à la réserve du programme du Fonds ont été approuvés à 100 %, à savoir 5 millions de dollars.

48. Les dépenses de l'exercice biennal 2002-2003 s'élèvent à 107 470 000 dollars, dont 93 900 000 dollars pour le programme du Fonds, 3 170 000 dollars pour la réserve du programme du Fonds et 10 400 000 dollars pour le budget de l'appui au programme.

49. Le montant total des ressources projetées pour l'exercice biennal 2002-2003 s'élève à 116 820 000 dollars, tandis que le montant total des dépenses projetées s'élève à 107 940 000 dollars (y compris les ajustements pour exercices antérieurs); d'où un solde du Fonds à la fin de 2003 d'environ 8 880 000 dollars.

Annexe

Plan d'utilisation des ressources du PNUE pour l'exercice biennal 2004-2005

Division	Fonds pour l'environnement	
	Total (en dollars) Conformément au programme de travail approuvé pour l'exercice biennal 2004-2005	Ressources du Fonds pour l'environnement à utiliser à l'échelon régional (en pourcentage)
Alerte rapide et évaluation		
Elaboration des politiques et droit		
Mise en œuvre des politiques		
Technologie, industrie et économie		
Coopération et représentation régionales		
Conventions sur l'environnement		
Communications et information publique		

Le Fonds pour l'environnement représente une part substantielle des ressources du PNUE; toutefois, ce n'est pas la seule source de contributions au Programme de travail du PNUE à l'échelon régional. A la lecture des informations figurant dans les tableaux relatifs aux annexes régionales, il convient de garder à l'esprit les sources de contributions suivantes :

- La capacité humaine accumulée au fil des ans dans les Bureaux régionaux et au sein des Divisions du PNUE, qui permettent au PNUE de mettre en œuvre des programmes dans les différentes régions.
- La contribution substantielle que les pays donateurs apportent au programme de travail dans le cadre d'accords de partenariats stratégiques et de Fonds d'affectation spéciale.
- Les ressources financières disponibles pour l'exécution des projets du FEM.
- Les programmes appuyés par les crédits alloués par l'Assemblée générale par imputation sur le Compte de développement des Nations Unies.
- Le soutien national apporté aux Administrateurs auxiliaires au sein du PNUE.
- Les contributions en nature et directes provenant de partenaires extérieurs et de pays donateurs pour la mise en œuvre des programmes régionaux.